



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS

Distr: Générale

CMS/Sharks/MOS1/Doc.10.1
28 août 2012

Français
Original: Anglais

PREMIÈRE RÉUNION DES SIGNATAIRES
DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA
CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS
Bonn, Allemagne, 24-27 septembre 2012
Point 10 de l'ordre du jour

ARRANGEMENTS POUR LE SECRETARIAT

(Préparé par le Secrétariat intérimaire)

Généralités

1. Il est d'usage à la CMS que son Secrétariat fasse office de Secrétariat intérimaire pour les nouveaux Mémoires d'entente établis au titre de l'Article IV de la Convention, sous réserve d'autres arrangements.
2. Sur les 19 MdE existants, actuellement seulement trois ont mis en place un Secrétariat doté d'un personnel, d'un financement et d'un bureau distinct du Secrétariat de la CMS:
 - Le MdE sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA) est installé dans les locaux du Bureau régional du PNUE à Bangkok et financé par des contributions volontaires des signataires. Son personnel comprend un P5 et un G4 membre du personnel de la CMS.
 - Les MdE sur les rapaces et les dugongs sont hébergés et financés par le Gouvernement d'Abou Dhabi, dans les bureaux de l'Agence pour l'environnement. Le personnel du bureau comprend un P5, deux P4, deux P2 et un G6.
3. En outre, trois MdE bilatéraux ou trilatéraux sont coordonnés au sein de leur gouvernement sans le soutien de la CMS.
4. Les 13 MdE restants et un Accord sont desservis par l'Unité des Accords, composée d'un P4 permanent, de 1,5 SG et actuellement de 2,5 P2, grâce à un financement temporaire extrabudgétaire.
5. L'établissement d'un Secrétariat pour le Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE sur les requins) est prévu à la section 8 du texte du MdE. Le paragraphe 27 stipule que:

«Les Signataires du présent Mémoire d'Entente partagent l'avis que:

- a) *Un secrétariat devrait être installé dès que possible dans une organisation ou une institution appropriée par la première Réunion des Signataires afin d'aider à*

l'administration et à l'application du présent Mémoire d'Entente au moyen d'une action de coordination et de communication, en facilitant l'organisation d'activités et d'événements pertinents et en effectuant l'évaluation, ainsi qu'en remplissant toute autre fonction assignée par les Signataires, et

- b) *Le Secrétariat de la Convention remplira les fonctions de secrétariat intérimaire du présent Mémoire d'Entente jusqu'à ce qu'un secrétariat permanent soit établi et pourra, sous réserve de la disponibilité des ressources, utiliser les services de toute organisation fiable pour appuyer la coordination du présent Mémoire d'Entente.»*

Structure future de la CMS

6. En étudiant l'établissement du Secrétariat du MdE sur les requins, les Signataires souhaitent peut-être s'inspirer du processus relatif à la structure future de la CMS. Les Parties à la CMS, en conformité avec la Résolution 9.13, ont établi un processus intersessions sur la structure et les stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS. Ce processus s'est conclu à la Dixième Conférence des Parties, en novembre 2011 avec l'adoption de la Résolution 10.9, qui met en relief une série d'activités classées par ordre de priorité et visant à renforcer la contribution de la Convention à la conservation, à la gestion et à l'utilisation durable des espèces migratrices sur toutes leurs aires de répartition à l'échelle mondiale.

7. Les activités suivantes, décrites en annexe à la Résolution 10.9 de la CMS, revêtent une importance particulière pour ce qui concerne l'établissement du Secrétariat du MdE sur les requins:

- *«**Activité 8:** Opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique; y compris des MdE et Accords améliorant la collaboration et la coopération grâce au partage des bureaux, du personnel et des ressources (comme dans le cas d'Abou Dhabi pour les Dugongs et les oiseaux de proie)».*
- *«**Activité 10:** Renforcer la coordination et les services auprès des MdE; Notamment (1) les MdE bénéficiant de services coordonnés, (2) Partager les ressources, le savoir et l'expertise entre les MdE (3) Utiliser les ressources disponibles (4) à éviter la duplication et promouvoir la cohérence entre les MdE».*
- *«**Activité 15:** Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS via les Secrétariats ou via une fusion des Accords basée soit sur la géographie/l'écologie soit sur les groupes d'espèces, notamment (1) coopération et coordination entre les Secrétariats des Accords, les programmes et projets sur la base du groupement des espèces, des questions thématiques ou de la géographie, le cas échéant; et (2) chercher des occasions d'établir des relations synergiques en se fondant soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces».*

8. Ainsi, il est clair que les Parties à la CMS souhaitent que les Secrétariats du MdE et de l'Accord soient regroupés soit par zone géographique soit par espèce. Cela serait donc un motif pour que le Secrétariat reste à Bonn avec la Convention mère, qui gère les 13 autres MdE. Regrouper des espèces marines, par exemple à Abou Dhabi, avec le MdE sur les Dugongs, ou à Bangkok avec le Secrétariat de l'IOSEA sur les tortues serait aussi justifié. Ces arrangements seront fonction des financements disponibles.

9. L'exemple d'ASCOBANS montre que des instruments subsidiaires qui étaient hébergés au Secrétariat de la CMS bénéficient du partage des ressources, des services et du personnel avec l'hôte. ASCOBANS, un Accord juridiquement contraignant qui a été conclu sous les auspices du PNUE/CMS, a fusionné avec le Secrétariat de la CMS en 2007. Une évaluation de cette fusion a été entreprise en 2011 concluant que «Le Secrétariat fonctionnait beaucoup mieux depuis qu'il y avait eu la fusion. Toutes les parties prenantes ont jugé satisfaisantes tant l'efficacité que la rentabilité»¹.

Arrangements provisoires

10. Actuellement, le Secrétariat de la CMS assure les services de secrétariat à titre provisoire, conformément aux dispositions du MdE. Grâce au Gouvernement allemand un poste supplémentaire à temps partiel a été créé. Le titulaire de ce poste P2, qui doit consacrer 40 pour cent de son temps au MdE sur les requins, est engagé d'août 2011 à juillet 2014. Toutefois, jusqu'à la présente réunion, ce fonctionnaire consacrait 90 pour cent de son temps aux requins.

11. Compte tenu de la nature politique du MdE et de l'intérêt croissant qu'il suscite au niveau mondial, on prévoit que le fonctionnaire à temps partiel ne pourra pas assurer les services attendus par les Signataires. Un responsable à plein temps avec une secrétaire à temps partiel est le minimum nécessaire pour les prochaines années.

Financement actuel

12. Actuellement, le MdE sur les requins bénéficie de contributions volontaires de l'Allemagne, de la Commission européenne, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie et de Monaco.

- Comme mentionné plus haut, l'Allemagne finance un poste P2 à temps partiel depuis juillet 2011 pour une durée de 3 ans et demi jusqu'en décembre 2014. Les coûts de fonctionnement du bureau sont aussi couverts par l'Allemagne, en tant que gouvernement hôte de la CMS.
- Le temps de travail de l'administrateur des Accords P4 et la supervision des deux administrateurs par la direction (D1, P5) sont couverts par le budget de base de la CMS.
- Le temps de travail du personnel de l'Unité des finances et administrative est couvert par le budget de base de la CMS, ainsi que les coûts de l'appui au programme prélevés sur le Fonds fiduciaire de la CMS.
- Les Etats-Unis ont versé deux contributions d'un montant de 100 000 US\$ chacune, une pour la première réunion des Signataires, l'autre pour les activités plus générales du Secrétariat intérimaire.
- La Commission européenne a fourni 224 000 € pour la convocation de la première Réunion des Signataires et la mise en œuvre du MdE.
- Monaco et l'Australie ont donné 15 000 € et 16 068 € respectivement, pour des projets de conservation visant à réaliser les objectifs du MdE et le Plan de conservation après son adoption.

13. Ces ressources ont permis au Secrétariat intérimaire de commencer son travail. Toutefois, comme démontré ci-dessus, les Secrétariats des MdE constitués ont besoin de ressources supplémentaires et prévisibles pour les soutenir. Du fait que le nombre de signataires augmente, et une fois que le Plan de conservation sera adopté, la charge de travail s'intensifiera.

¹ http://www.cms.int/bodies/COP/cop10/docs_and_inf_docs/inf_32_ascobans_evaluation_only.pdf

Proposition pour le Secrétariat du MdE sur les requins

14. Etant donné qu'à ce jour aucune offre n'est parvenue pour héberger ou financer le Secrétariat pour les requins sur une base durable, le Secrétariat de la CMS propose d'établir le Secrétariat à Bonn, hébergé par le Secrétariat de la CMS. Cet arrangement pourrait être étudié lors de prochaines réunions des Signataires. Parmi d'autres avantages, cela assurerait la continuité du travail du Secrétariat.

15. Sur la base de l'expérience acquise avec des MdE similaires, comme mentionné plus haut, il conviendrait de recruter un administrateur P3 à plein temps, appuyé par un assistant administratif G5 et supervisé par la direction de la CMS (D1, P5, P4) pour remplir les tâches décrites dans le projet de mandat pour le Secrétariat figurant en annexe au présent document. L'aspect politique de la conservation des requins nécessite un spécialiste expérimenté au moins du niveau P3 même s'il est affecté à Bonn. Au cas où le Secrétariat serait établi hors du Siège de la CMS, un fonctionnaire de niveau P4 ou plus serait requis, comme pour le MdE sur les rapaces et les dugongs ou celui de l'IOSEA.

16. Le budget proposé pour le Secrétariat figure dans le document CMS/Sharks/MOS1/Doc.10.2.

Mandat du Secrétariat

17. Le Secrétariat aura pour principales tâches d'appuyer les Réunions des Signataires et le travail du Comité consultatif, de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre du MdE et de son plan de conservation par les Signataires et d'assurer la coordination avec d'autres organes compétents.

18. Le projet de mandat pour le Secrétariat sur les requins figure en annexe au présent document. Il est conforme aux orientations données à la section 8 du MdE et s'appuie sur le mandat du Secrétariat du MdE sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOESA), le seul MdE à avoir mis au point un mandat détaillé, à ce jour.

Action requise:

La Réunion est invitée à:

- a) Approuver l'établissement du Secrétariat à Bonn.
- b) Examiner et adopter le mandat proposé pour le Secrétariat figurant en Annexe.